

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

AL ORIGINAL
Loubet Jean-Lucques

Adresse : 10 COURS FRANÇOIS DESNOYER
66330 CABESTANY

Carte valable jusqu'au : 08.03.2035
délivrée le : 09.03.2020
par : PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)
Signature de l'autorité : **LE PRÉFET**
Philippe CHOPIN

**FONDS DE DOTATION
DE L'ŒUVRE DE LA TRINITE DE BELPUIG**

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

FONDS DE DOTATION DE L'ŒUVRE DE LA TRINITE DE BELPUIG

Au cours de l'année 2024, les actions du fond ont été mises en pause.

- En 2024, aucune action n'a été menée par le Fonds.
- Aucun don n'a été reçu par le Fond en 2024.
- Aucune action de communication n'a été menée en 2024.

Le Président. *Correia S.S.*



FONDS DE DOTATION DE L'ŒUVRE DE LA TRINITE DE BELPUIG

Avenue Général Leclerc, Grand Arc – Bât C, Espace Méditerranée
66000 PERPIGNAN.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DES MEMBRES

Le 4 novembre 2025,

A 17 h 30.

Les membres du Fonds de dotation de l'œuvre de la trinité de Belpuig se sont réunis au siège social à PERPIGNAN (66000), Avenue Général Leclerc, Grand Arc – Bât C, Espace Méditerranée, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

Le Conseil est présidé par Monsieur Jean Jacques LOUBET.

Le Président constate que sont présents :

- Camille GRAU
- Monsieur SIRE, Commissaire aux comptes est absent et excusé.
- Monsieur FOLQUIN est absent et excusé.

Le Président rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

1. Approbation du rapport de gestion
2. Approbation des comptes clos au 31/12/2024
3. Quitus pour la gestion de l'exercice clos
4. Affectation du résultat
5. Questions Diverses.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion de la présidence.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

RESOLUTION 1 – Approbation du rapport de gestion

Le conseil d'administration approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés par le Président et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 2938 Euros.

Le conseil d'administration approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par le président au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

FONDS DE DOTATION DE L'ŒUVRE DE LA TRINITE DE BELPUIG

Avenue Général Leclerc, Grand Arc – Bât C, Espace Méditerranée
66000 PERPIGNAN.

2- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2024

Le conseil d'administration approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés par le Président et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 2938 Euros.

Le conseil d'administration approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par le président au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, le conseil d'administration donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution N° 3 - Affectation du résultat

Compte tenu du résultat déficitaire de 2938 Euros de l'exercice formant un résultat affectable de 2938 Euros, le Conseil d'administration décide de procéder aux affectations suivantes :

- Le solde à reporter en report à nouveau déficitaire est donc de 2938 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 18 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le trésorier.

LE PRESIDENT

Jean Jacques LOUBET



PROCURATION

Je soussigné **Monsieur Jean-Jacques LOUBET**,

Agissant en qualité de Président de :

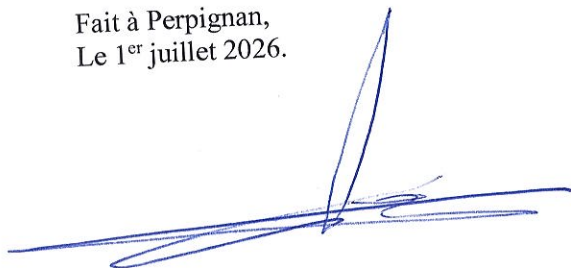
- **L'Association FONDS DE DOTATION DE L'ŒUVRE DE LA TRINITE DE BELPUIG**, sise Grand Arc Bât C, Espace Méditerranée, 66000 PERPIGNAN, immatriculée au répertoire RNF sous le n° 066-FDD-00061-07 ;
- **L'Association GROUPEMENT D EMPLOYEURS ROSMERTA (GE ROSMERTA)**, sise 8 rue Pierre Rameil, 66000 PERPIGNAN, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 522 512 599 ;
- **L'Association GROUPEMENT EMPLOYEURS TECH-AGLY-TET (GE TAT)**, sise 8 rue Pierre Rameil, 66000 PERPIGNAN, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 491 798 781 ;
- **La SAS NOVITEL**, société par actions simplifiée, sise Grand Arc Bât C, Espace Méditerranée, 66000 PERPIGNAN, immatriculée au RCS de PERPIGNAN sous le n° 828 143 982 ;

Donne par la présente, procuration à **la SCP LINCETTO-COHEN**, avocats sis 36 bis cours Palmarole, 66000 PERPIGNAN, à l'effet d'effectuer, pour l'(es) entité(s) ci-dessus, les formalités légales relatives aux missions suivantes :

- Toutes les formalités juridiques liées au Greffe du Tribunal de Commerce, à l'Institut National de la Propriété Industrielle, au Guichet Unique, au Portail des Associations et Démarches Numériques, JOAFE, auprès des administrations compétentes ;
- Toutes déclarations et démarches, production de toutes pièces justificatives, dépôts de pièces, immatriculations, modifications et radiations, régularisations, concernant toutes les entreprises auprès des registres, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie ;
- Tous dépôts de comptes annuels ;
- Tous dépôts de documents ;

A compter de ce jour, et pour une durée indéterminée, sauf révocation expresse par le mandant soussigné(e).

Fait à Perpignan,
Le 1^{er} juillet 2026.



02

Signature du titulaire / ~~Holder's signature~~



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COHEN

Sex/Sex (2) Taille/Height (23) Couleur des yeux/Colour of eyes (73)

M	1,73 m	MARRON-VERT
---	--------	-------------

Lieu de naissance (Place of birth) (6)

PARIS 13E ARRONDISSEMENT

Domicile / Residence (?)

106/32 RUE LEVI ESHKOL
6936185 TEL AVIV
ISRAEL

TEL AVIV-
CONSULAT GENERAL DE FRANCE

25 07 2028

P<FRACOHEN<<OLIVIER<JACQUES<<<<<<<<<<<<<<<<<
18EE640832FRA6912130M2807258<<<<<<<<<<<<<<<00



N° de gestion 1997D00503

Extrait Kbis**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**
à jour au 17 juin 2026**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

Immatriculation au RCS, numéro	414 624 528 R.C.S. Perpignan
Date d'immatriculation	01/12/1997
Dénomination ou raison sociale	PATRICK LINCETTO - OLIVIER COHEN
Forme juridique	Société civile professionnelle
Capital social	400 000,00 Euros
Numéro d'identification Européen - EUID	FR6601.414624528
Adresse du siège	36 BIS Cours François Palmarole 66000 Perpignan
Activités principales	L'exercice en commun par l'intermédiaire de chacun de ses membres de la profession d'avocat au barreau de PERPIGNAN
Durée de la personne morale	Jusqu'au 30/11/2027
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES**Gérant**

Nom, prénoms	COHEN Olivier
Date et lieu de naissance	Le 13/12/1969 à Paris 13ème (75)
Nationalité	Française
Domicile personnel	106 Boulevard Lévi Eshkol Appt 32 69361 Tel Aviv (Israël)

Associé

Nom, prénoms	COHEN Olivier
Date et lieu de naissance	Le 13/12/1969 à Paris 13ème (75)
Nationalité	Française
Domicile personnel	106 Boulevard Lévi Eshkol Appt 32 69361 Tel Aviv (Israël)

Associé

Nom, prénoms	TOUITOU Alexandra Jany Inès
Nom d'usage	ATTAIECH
Date et lieu de naissance	Le 28/08/1978 à Nice (06)
Nationalité	Française
Domicile personnel	9 Rue du Muguet 66000 Perpignan

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	36 BIS Cours François Palmarole 66000 Perpignan
Activité(s) exercée(s)	L'exercice en commun par l'intermédiaire de chacun de ses membres de la profession d'avocat au barreau de PERPIGNAN
Date de commencement d'activité	03/11/1997
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention du 01/01/2002	Conversion du capital social en EUROS : Conversion du capital social en EUROS effectuée d'office par le Greffier du Tribunal de Commerce en application du décret n° 2001-474 du 30/05/2001
-------------------------	---

Greffé du Tribunal de Commerce de Perpignan

4 RUE ANDRE BOSCH

BP 70441

66834 PERPIGNAN CEDEX

N° de gestion 1997D00503

- Mention du 15/02/2007

Transfert de siège & ets principal dans le ressort : Transfert du siège & de l'établissement principal de 4 boulevard Wilson 66000 Perpignan à 36 bis cours François Palmarole 66000 Perpignan A compter du 22.1.2007

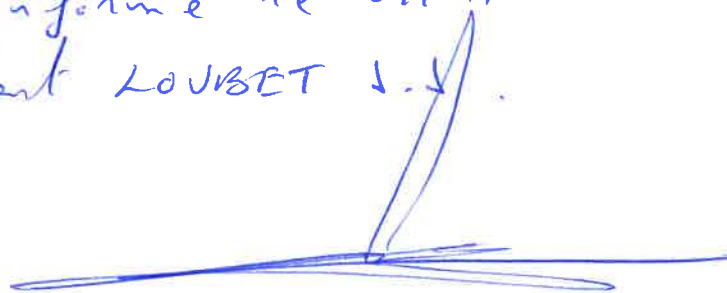
Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



Certifié conforme le 04/11/2025
Le Président LOUBET J.-J.



Comptes annuels

FONDS DE DOTATION LA TRINITE DE BEL

31/12/2024

Ce document contient 13 pages

FONDS DE DOTATION LA TRINITE DE BEL

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 (Bilan)

Sommaire

0.1	Attestation de présentation des comptes	3
0.2	Évaluation des contributions volontaires (Détail)	4
1	<i>Comptes annuels</i>	5
1.1	Bilan Actif	6
1.2	Bilan Passif	7
1.3	Compte de résultat	8
1.4	Bilan actif (détail)	10
1.5	Bilan passif (détail)	11
1.6	Compte de résultat (détail)	12
2	<i>Annexe</i>	13

Rydge Conseil
Expertise Comptable, Gestion sociale, Conseil

2 avenue Gambetta

CS 60055

Tour EQHO

92066 Paris La Défense Cedex

Téléphone : +33 (0)9 73 73 30 00

Site internet : www.rydge.fr

FONDS DE DOTATION LA TRINITE DE BE

66000 perpignan

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité FONDS DE DOTATION LA TRINITE DE BEL relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 qui se caractérisent par les données suivantes :

• Total du bilan :	126 677	€
• Produits d'exploitation	-	€
• Résultat net comptable :	-2 938	€

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Expert-comptable

FONDS DE DOTATION LA TRINITE DE BEL

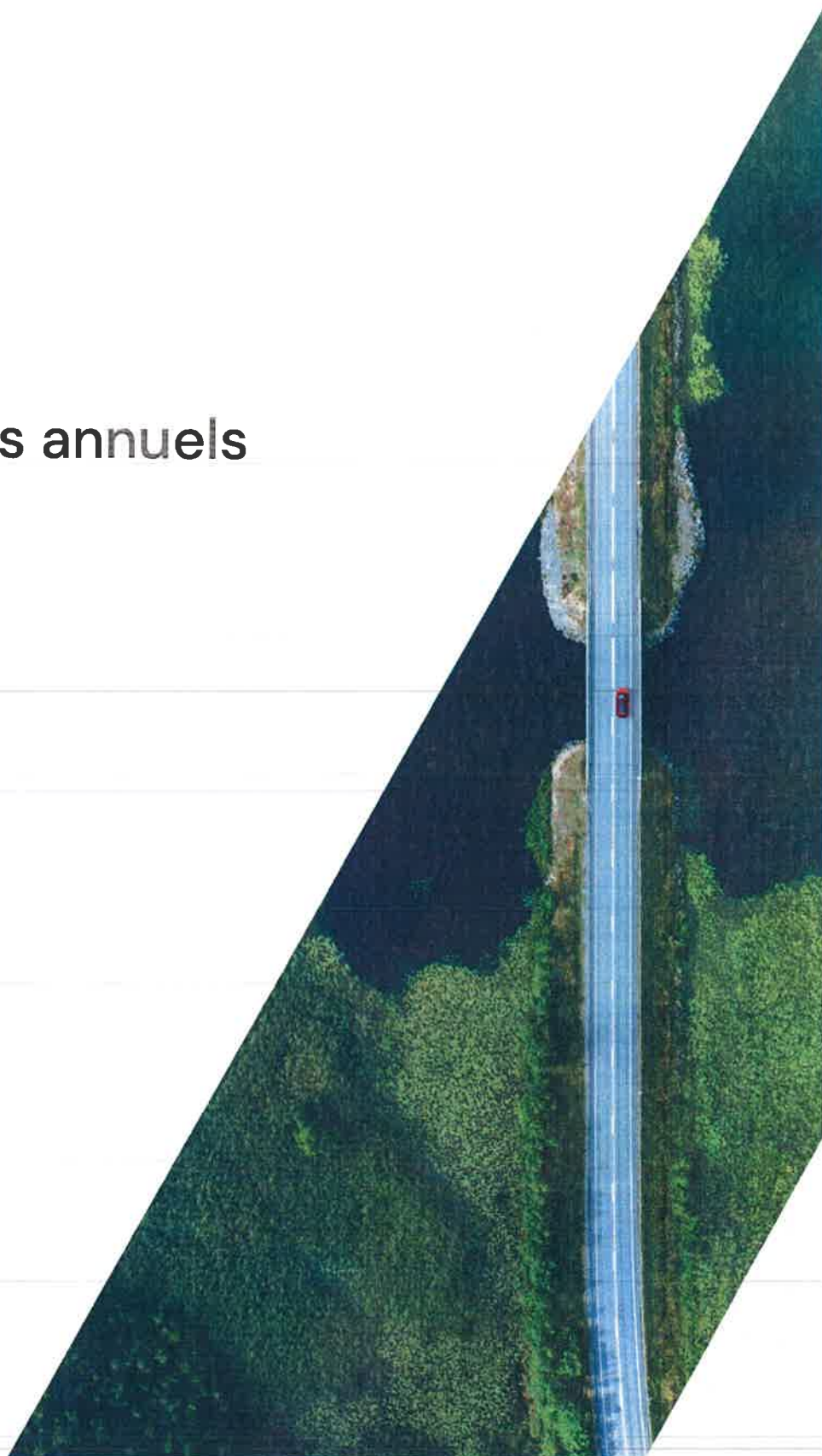
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 (Bilan)

Aucune donnée pour cet état



FONDS DE DOTATION LA TRINITE DE BEL

Comptes annuels



Page : 5 / 13

FONDS DE DOTATION LA TRINITE DE BEL

Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾ Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes			
		TOTAL			
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst. techniques, mat.out. industriels Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes			
		TOTAL			
		Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Actif circulant	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres			
		TOTAL			
		Total I			
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres			
		TOTAL			
	Divers	Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	100 565 26 111 	100 565 26 111 	120 565 9 008
		Total II	126 677	126 677	129 574
Frais d'émission des emprunts III					
Primes de remboursement des emprunts IV					
Ecart de conversion Actif V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		126 677		126 677	129 574
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				

FONDS DE DOTATION LA TRINITE DE BEL

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
	Report à nouveau	127 129	126 472
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-2 937	656
	Situation nette (sous-total)	124 191	127 129
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	124 191	127 129
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total II		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 486	2 445
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
	Total IV	2 486	2 445
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	126 677	129 574
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

FONDS DE DOTATION LA TRINITE DE BEL

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service		
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		6 000
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		6 000
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	3 088	5 720
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges		
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	3 088	5 720
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	-3 088	279

FONDS DE DOTATION LA TRINITE DE BEL

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	150	377
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	150	377
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		
2. Résultat financier (III-IV)		150	377
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-2 937	656
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		150	6 377
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		3 088	5 720
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-2 937	656
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			

FONDS DE DOTATION LA TRINITE DE BEL

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 (Bilan)

Bilan Actif	31/12/2024	31/12/2023	%
Valeurs mobilières de placement	100 565,35	120 565,35	-16.59
50800000 CAISSE EPARGNE CAT	100 000,00	120 000,00	-16.67
50880000 INTERETS COURUS SUR DAT	565,35	565,35	
Disponibilités	26 111,82	9 008,66	189.85
51220000 CE 08009643139	26 111,82	9 008,66	189.85
Total Actif circulant	126 677,17	129 574,01	-2.24
TOTAL ACTIF	126 677,17	129 574,01	-2.24

FONDS DE DOTATION LA TRINITE DE BEL

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 (Bilan)

[illegible]

FONDS DE DOTATION LA TRINITE DE BEL

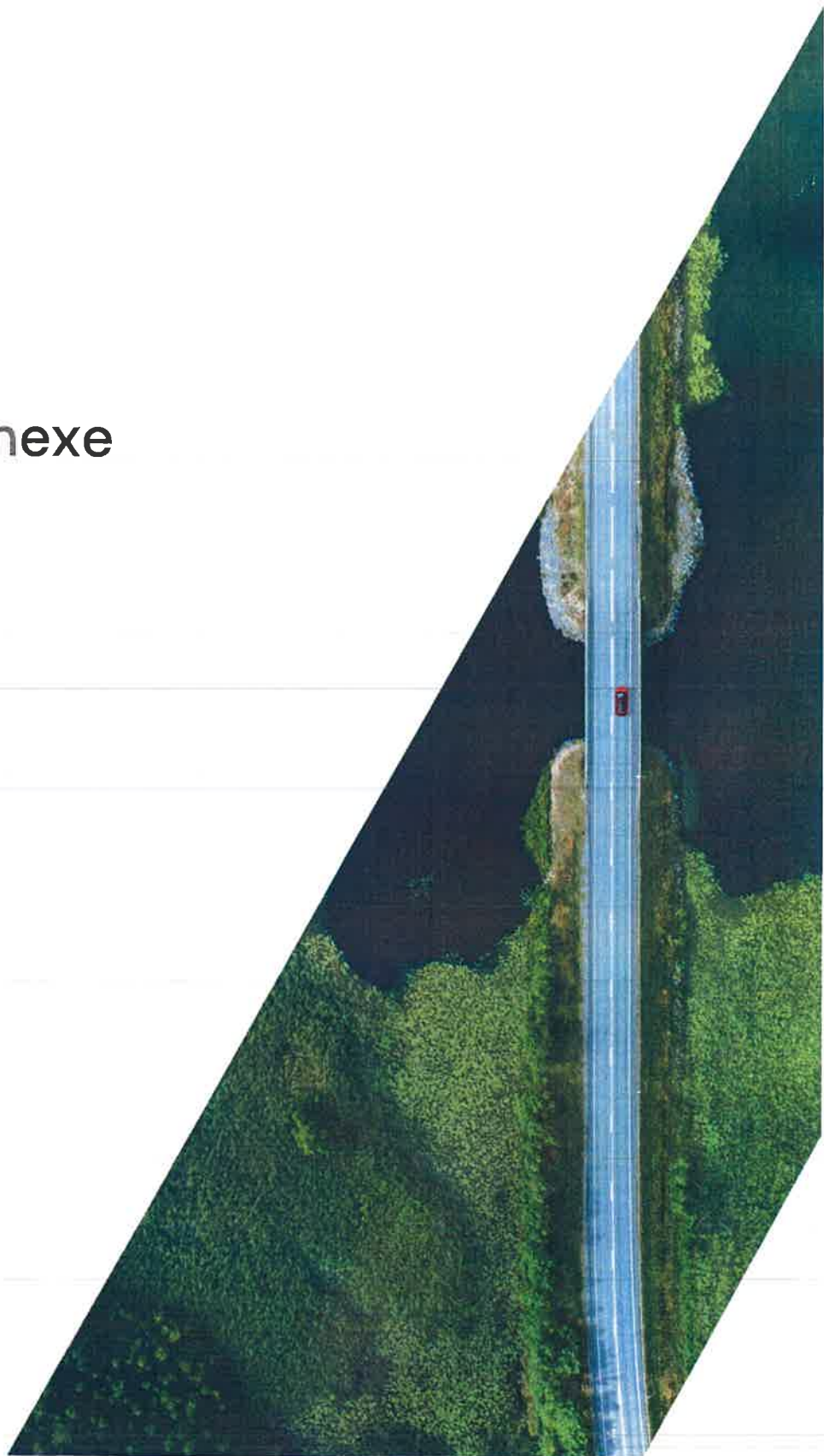
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 (Bilan)

Compte de résultat	31/12/2024	31/12/2023	%
Dons manuels	0,00	6 000,00	-100
75410000 DONS MANUELS	0,00	6 000,00	-100
<i>Total des produits d'exploitation</i>	<i>0,00</i>	<i>6 000,00</i>	<i>-100</i>
Autres achats et charges externes	3 088,78	5 720,56	-46.01
61500000 ENTRETIEN REPARATIONS	0,00	2 263,94	-100
61600000 ASSURANCES	282,23	262,55	7.5
62260000 HONORAIRES	2 521,40	3 064,32	-17.72
62700000 SERVICES BANCAIRES	285,15	129,75	119.77
<i>Total des charges d'exploitation</i>	<i>3 088,78</i>	<i>5 720,56</i>	<i>-46.01</i>
<i>Résultat d'exploitation</i>	<i>-3 088,78</i>	<i>279,44</i>	<i>NS</i>
Produits financiers autres intérêts et produits assimilés	150,94	377,50	-60.02
76400000 PRODUITS DES DAT	150,94	377,50	-60.02
<i>Total des produits financiers</i>	<i>150,94</i>	<i>377,50</i>	<i>-60.02</i>
<i>Résultat financier</i>	<i>150,94</i>	<i>377,50</i>	<i>-60.02</i>
<i>Résultat courant avant impôt</i>	<i>-2 937,84</i>	<i>656,94</i>	<i>-547.2</i>
Total des produits	150,94	6 377,50	-97.63
Total des produits	150,94	6 377,50	-97.63
Total des produits	150,94	6 377,50	-97.63
Total des charges	3 088,78	5 720,56	-46.01
Total des charges	3 088,78	5 720,56	-46.01
Total des charges	3 088,78	5 720,56	-46.01
Excédent ou déficit	-2 937,84	656,94	-547.2



FONDS DE DOTATION LA TRINITE DE BEL

Annexe



Page : 13 / 13

FONDS DE DOTATION DE L'ŒUVRE
DE LA TRINITE DE BELPUIG
3 Boulevard de Clairfont
Bâtiment C. Lot 2
66350 TOULOUGES

---000---

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31 décembre 2024

DUCUP ASIRÉ
AUDIT EXPERTISE-JUDICIAIRE



Des perspectives claires,
pour gérer vos projets.

**FONDS DE DOTATION DE L'ŒUVRE
DE LA TRINITE DE BELPUIG
3 Boulevard de Clairfont
Bâtiment C. Lot 2
66350 TOULOUGES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation de l'ŒUVRE DE LA TRINITE DE BELPUIG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A la date de notre rapport, nous n'avons pas eu communication du rapport financier du Conseil d'Administration et des documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la fondation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation;

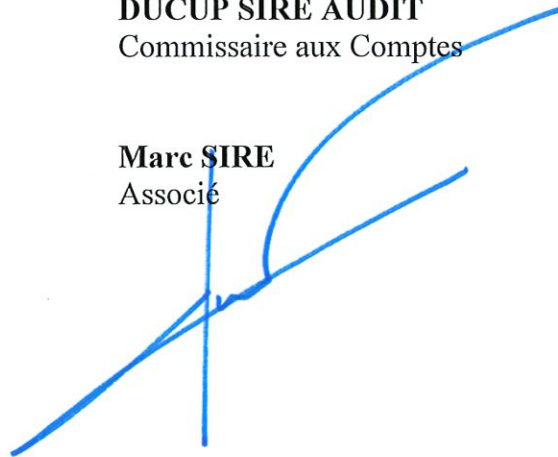
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Perpignan, le 4 juillet 2025

DUCUP SIRE AUDIT
Commissaire aux Comptes

Marc SIRE
Associé



FONDS DE DOTATION LA TRINITE DE BEL

Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Inst. techniques, mat.out.industriels				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières et				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres				
	TOTAL				
Total I					
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances ⁽²⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	TOTAL				
	Divers				
	Valeurs mobilières de placement	101 131		101 131	120 565
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	26 111		26 111	9 008
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾				
Total II		127 243		127 243	129 574
Frais d'émission des emprunts III					
Primes de remboursement des emprunts IV					
Ecart de conversion Actif V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		127 243		127 243	129 574
Renvois	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				

FONDS DE DOTATION LA TRINITE DE BEL

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	127 129	126 472
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-2 371	656
	Situation nette (sous-total)	124 757	127 129
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total I		124 757	127 129
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total II			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total III			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 486	2 445
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
Total IV		2 486	2 445
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		127 243	129 574
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Éclairer - Entreprendre - Réussir

FONDS DE DOTATION LA TRINITE DE BEL

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service		
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		6 000
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		6 000
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	3 088	5 720
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges		
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	3 088	5 720
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	-3 088	279

FONDS DE DOTATION LA TRINITE DE BEL

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	717	377
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	717	377
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		
	2. Résultat financier (III-IV)	717	377
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	-2 371	656
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)		
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII		
	Total des produits (I + III + V)	717	6 377
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	3 088	5 720
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	-2 371	656
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	Total		
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
	Total		

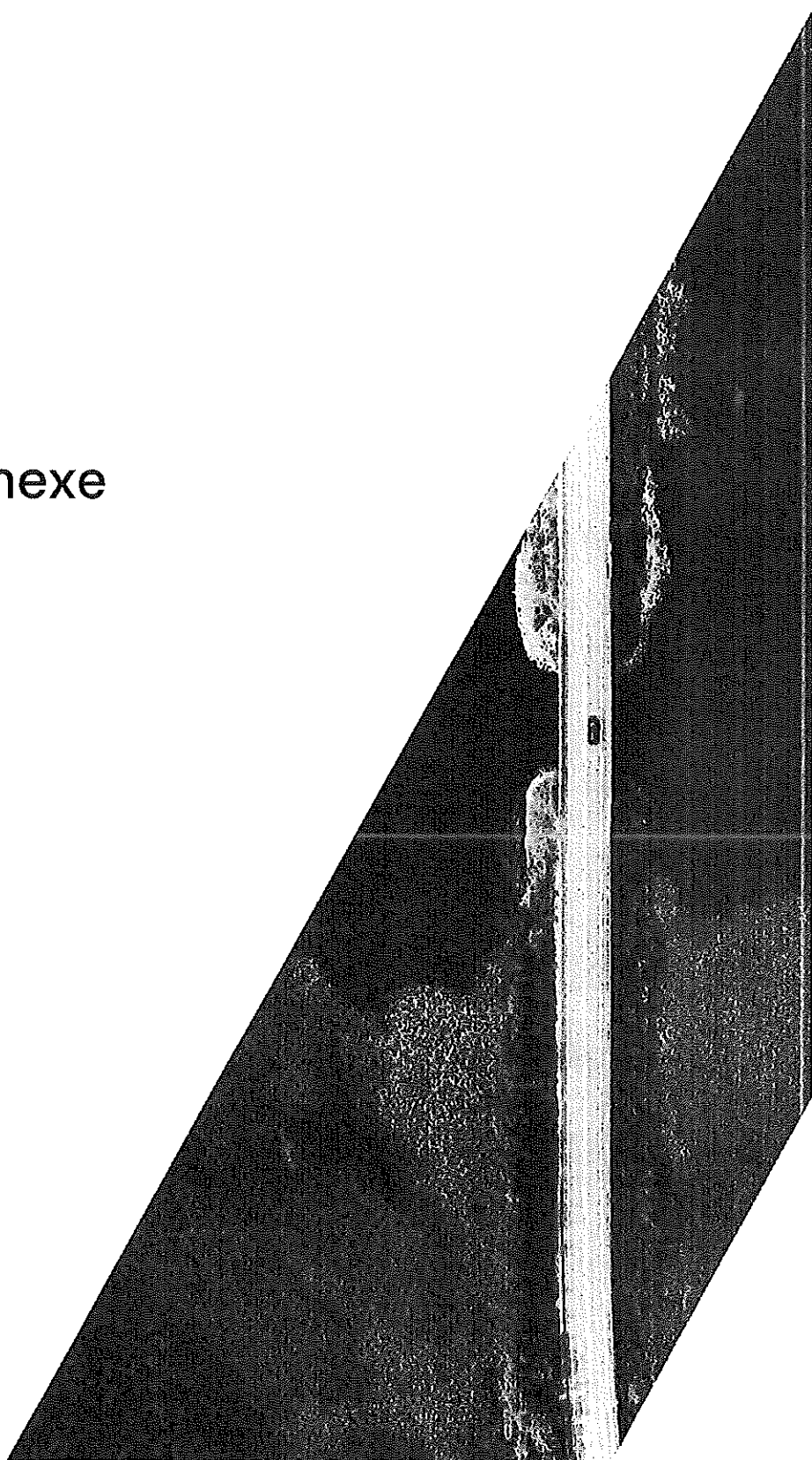
Annexe aux comptes annuels de
l'exercice clos le 31/12/2024

FONDS DE DOTATION LA TRINITE
DE BELPUIG



FONDS DE DOTATION LA TRINITE DE BEL

Annexe



Page : 18 / 21

1 Principes et méthodes comptables

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de

prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2486	2486	
TOTAL	2486	2486	



Commissariat aux Comptes
Expertise-judiciaire
Audit d'acquisition
Mission de conseil

DUCUP SIRE AUDIT

Immeuble Espadon Voilier
1, Boulevard Kennedy - CS 81100 - 66102 PERPIGNAN CEDEX
Tél : 04 68 66 92 94 - Fax : 04 68 50 83 55
www.cabinetducup.com
contact@cabinetducup.com
Certifié ISO 9001

**FONDS DE DOTATION DE L'ŒUVRE
DE LA TRINITE DE BELPUIG
3 Boulevard de Clairfont
Bâtiment C. Lot 2
66350 TOULOUGES**

---000---

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2024**

DUCUP  SIRÉ
AUDIT EXPERTISE-JUDICIAIRE



**Des perspectives claires,
pour gérer vos projets.**

**FONDS DE DOTATION DE L'ŒUVRE
DE LA TRINITE DE BELPUIG
3 Boulevard de Clairfont
Bâtiment C. Lot 2
66350 TOULOUGES**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

A Perpignan, le 4 juillet 2025

DUCUP SIRE AUDIT
Commissaire aux Comptes

Marc SIRE
Associé





Commissariat aux Comptes
Expertise-judiciaire
Audit d'acquisition
Mission de conseil

DUCUP SIRE AUDIT

Immeuble Espadon Voilier
1, Boulevard Kennedy - CS 81100 - 66102 PERPIGNAN CEDEX
Tél : 04 68 66 92 94 - Fax : 04 68 50 83 55
www.cabinetducup.com
contact@cabinetducup.com
Certifié ISO 9001